



Procès-verbal
Réunion régulière du conseil d'établissement
Mardi 14 novembre 2023, à 18h, à la salle polyvalente

Présences :

Carole Mereb
Esther Lemieux Laferrière
Stéphanie Robinson
Naouel Moha
Cibele de Oliveira Ruas
Martin Dugas

Absences:

David Trottier Turcotte
Bernard Morrow

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

Ouverture de l'assemblée à 18h04. M. Trottier Turcotte est absent et n'a pas pu être remplacé.
Aucune personne en ligne par Teams.

2. Parole au public

Aucune.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

- Ajouter 5 minutes au point 5.1 pour un total de 10 minutes.
- M. Dugas aimerait avoir notre opinion sur le service de préparation scolaire de la Coop du Collègue Ahuntsic. Le point 5.3 est ajouté.
- Ajouter le point 5.4 pour les suivis – HopHop+ [Info] 2 minutes

L'ordre du jour amendé est adopté à l'unanimité.

2023-11-14

4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 17 octobre 2023

Mme Robinson lit le procès-verbal car le document a été déposé tardivement. Quelques erreurs d'orthographe sont corrigées.

Le procès-verbal amendé est adopté à l'unanimité.

2023-11-14

5. Suivi

5.1. Comité des parents usagers du Service de garde

Aucune nouvelle de David Trottier Turcotte qui devait mettre sur pied le Comité des parents usagers du service de garde (SDG).

Depuis 2 ans, Mme Robinson remarque que l'école est une belle place où finir sa carrière, ce qui occasionne un roulement important des techniciennes. Mme Robinson croit qu'il faudrait établir un fonctionnement du SDG qui transcendera la technicienne en place.

Le CÉ / le comité des Parents usagers du SDG pourrait :

- 1) Développer une plateforme d'offre claire, conjointement avec l'éducatrice en place. (fichier Excel?)
- 2) Offrir des clubs/cours par le biais de parents bénévoles: Communication avec Jérémie Ross-Latour de l'OPP pour connaître les parents intéressés par les activités parascolaires.
- 3) Aller chercher des offres d'activités parascolaires (soumissions, contrats) avec différents organismes et les présenter à Mme Bernier et M. Dugas. Le CÉ a le pouvoir de signer les contrats au besoin.

Mme Mereb dit qu'il y a 3 parents qui avaient donné leur nom pour aider à partir le comité de parents usagers du SDG. Mme Mereb se propose pour faire une communication pour solliciter des parents qui veulent se joindre au comité de parents usagers du SDG et si des parents veulent se proposer pour être bénévoles. Il est aussi discuté que l'offre de bénévolat puisse s'étendre à la parenté élargie des élèves (ex. grands-parents). Le comité serait la courroie de transmission entre les parents et l'organisation du service de garde. M. Dugas indique que plusieurs parents s'étaient proposés mais nous n'avons pas d'offre concrète. Mme Mereb se propose pour envoyer la question aux parents. Mme Moha se demande si le formulaire qui avait été envoyé aux parents de l'OPP n'était pas pour cette fonction. M. Dugas rappelle qu'il a envoyé un formulaire d'antécédent judiciaire pour toute personne qui veut s'impliquer auprès des élèves. Mme Robinson pense que le Comité pourrait créer une structure de fonctionnement du service de garde qui serait permanente à l'école peu importe la technicienne en place. Mme Lemieux Laferrière demande comment les clubs fonctionnaient auparavant lorsqu'il y avait des clubs d'improvisation et d'échecs à l'école. M. Dugas indique que la tâche des professeurs a changé au fil des années et les professeurs ont moins de temps à offrir à l'extérieur de leurs cours et leurs comités.

Mme Robinson indique que le CÉ a aucun pouvoir de décision sur le choix de la technicienne alors si un modèle permanent de fonctionnement était en place, ça resterait au fil des années peu importe la technicienne en place. Mme Robinson propose qu'on travaille conjointement avec la technicienne pour établir une structure de fonctionnement.

M. Dugas propose que les éducatrices qui ont une expertise puissent former les autres éducatrices sur leur compétence.

Mme Robinson indique que les groupes multi-âge ont des bénéfices. M. Dugas indique que les groupes-classe ont toujours été comme ça même avant la COVID. Mme Lemieux Laferrière indique que dans une école il y avait ce modèle d'inscription par groupe d'intérêt sans égard aux groupes classes.

Mme Moha recommande d'y aller doucement dans notre approche.

Mme Mereb indique que les élèves qui terminent au service de garde au gymnase doivent sortir avec leurs souliers, elle contactera Mme Bernier à ce sujet.

5.2. Comité cour d'école

Depuis notre dernière rencontre, le Comité a parlé avec une paysagiste du CSSDM qui a fortement suggéré de déposer ce qui avait été fait comme dossier.

La dame a expliqué qu'en 2022-2023, 9 projets ont été déposés, dont 5 ont été acceptés. De ces 5, 2

sont partis en appel d'offre et 3 ont maintenant un accompagnement personnalisé offert par le CSSDM pour peaufiner leurs demandes et mieux établir les priorités. Les 4 projets refusés deviennent alors prioritaires pour 2023-2024.

Le Comité a donc décidé de déposer le dossier tel que présenté au CÉ, avec quelques modifications proposées au niveau du texte de présentation. 2 scénarios possibles :

- 1) On est choisi et on bénéficie d'un accompagnement personnalisé du CSSDM pour améliorer notre projet.
- 2) On n'est pas choisi et on devient prioritaire pour 2024-2025.

Il y a une possibilité aussi de diviser le projet en phases afin de permettre l'obtention de plus de subventions. Une telle division donne aussi plus de temps pour aller chercher du financement externe.

Il faudra aborder avec la Fondation la possibilité de créer un sous-comité spécifiquement pour le projet cour d'école. Tous les dons et le financement pourrait passer par eux puisqu'ils ont un compte en banque et offrent des reçus d'impôt.

Message de Pascale Barrière :

Avec l'aide de Mme Savard, architecte paysagiste du CSSDM, nous avons soumis le dossier de réaménagement de la cour d'école (voir pièce jointe).

L'an dernier, 9 écoles avaient soumis un dossier et seulement 5 ont été retenues.

Néanmoins, les 4 écoles non retenues l'an dernier sont prioritaires cette année.

Ainsi, en déposant notre dossier, nous devenons prioritaire pour les prochaines années. De plus, nous allons bénéficier d'un accompagnement du CSSDM afin de réviser les besoins, identifier les solutions optimales et même, si besoin découper, en phases le projet.

En attendant le retour du CSSDM, la prochaine étape consiste à se concentrer sur la bonification du financement. Le projet soumis est ambitieux et la subvention du Ministère nécessite d'être bonifiée par un financement de la communauté (dons d'entreprises, programmes de financement d'institution ou organismes, campagnes de financement spécifiques) pour permettre la réalisation du projet dans son entièreté.

Nous allons nous rencontrer, selon le calendrier ci-dessous, pour, dans un premier temps, identifier les possibilités de financement puis, ensuite, les actions à réaliser. Ce chemin est fait en collaboration avec La Fondation.

Merci de noter ces dates dans vos agendas (vous recevrez des convocations sous peu) :

- le lundi 4 décembre à 20h
- le lundi 29 janvier à 20h
- le lundi 25 mars à 20h

Au plaisir de continuer ce beau projet ensemble !

5.3. Service de préparation scolaire de la Coop du Collège Ahuntsic

Mme Mereb a utilisé le service et a fait une sélection d'items sans choisir toute la liste et elle est satisfaite du service. Mme Lemieux Laferrière est également très satisfaite du service et propose que la Coop distingue les effets scolaires par enfant lorsque plus d'un enfant d'une même famille commande des effets scolaires. M. Dugas prend en note le commentaire et le partagera avec la Coop. Tous les membres se disent satisfaits pour

poursuivre avec ce service.

5.4. HopHop+

Les éducatrices sont ravies.

La formation s'est très bien déroulée. Les formateurs sont très efficaces.

Nous avons une assistance technique en continu de la part de HopHop.

Les éducatrices me disent que cela leur permet de faire leurs activités en toute tranquillité, comme il n'y a plus d'appels au radio.

Nous avons aussi en temps réel le bon décompte d'enfants. Cela assure une sécurité en tout temps.

Aucune erreur de départ sur les noms des enfants. Nous avons accès aussi à une liste des heures de départs.

Nous avons aussi la possibilité de déverser les élèves dans un autre groupe en fin de journée.

Ainsi, les départs sont véridiques et sécuritaires. Nous l'utilisons même en journée pédagogique.

La vitesse des départs et les temps d'attente à l'accueil sont raccourcis.

103 parents sur 222 ont acheté l'abonnement, donc presque la moitié des parents utilisateurs du SDG.

Les parents peuvent donc faire préparer les enfants en avance.

Tous les autres enfants sont appelés par ce système, lorsque les parents se présentent à la porte.

Le seul souci est celui du wifi avec le CSSDM.

Nous travaillons de concert avec les informaticiens du centre de service ainsi que ceux de la compagnie HopHop pour résoudre le problème.

Mme Ruas indique qu'à son ancienne école, l'école a payé l'abonnement pour tous les élèves. Mme Moha indique que c'est la même chose à l'école que son enfant fréquentait et suggère que l'abonnement soit fait par l'école pour les parents et propose une étude de coûts. Ce serait plus fluide. M. Dugas indique que c'est un bon sujet pour le futur Comité des parents usagers du SDG.

5.5 Mme Robinson nous lit la résolution modifiée sur l'utilisation de 11,500\$ au Fonds 4 adoptée le 20 octobre 2023 virtuellement.

Le conseil d'établissement a été consulté concernant la proposition du Comité cour d'école d'utiliser 11 500\$ présentement au Fonds 4 afin de financer l'agrandissement et l'amélioration de la cour actuelle de l'école Fernand-Seguin de Montréal, Pavillon Hubert-Reeves.

Considérant la situation et les renseignements présentés;

IL EST RÉSOLU :

De dédier un montant de 11 500\$ provenant du Fonds 4 afin qu'il soit utilisé pour le projet d'amélioration de la cour d'école au moment jugé opportun.

6. Points de discussion, de décision, de consultation ou d'information :

6.1. Formation obligatoire du Ministre, membres de CÉ et directions d'établissement

⇒ quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire

⇒ [Cahier s'adressant aux membres de CÉ et aux directions d'établissement](#)

⇒ [Fiche #20 – Services Extrascolaires](#)

⇒ [Fiche #9 – Critères de sélection de la direction d'établissement](#)

Mme Robinson nous parle des fiches.

6.2. Questions aux élèves et aux parents 2023-2024

Est-ce qu'on veut poser une question aux parents cette année? Thèmes intéressants/pertinents?

Mme Robinson indique que les élèves ont déjà été sondés avec les plans de la cour d'école.

Il y aura un questionnaire aux parents par Forms pour leur intérêt sur l'animation des activités parascolaires. Mme Mereb va envoyer sa proposition par courriel.

6.3. Budget de l'école 2023-2024

M. Dugas présente le budget de l'école dont la mesure l'Esprit d'entreprendre. Les fonds de cette mesure n'ont pas été reçus car il n'y avait pas de professeur volontaire pour diriger ce projet. M. Dugas nous présente le Fonds 4 pour le projet d'embellissement de cour d'école. Il y a 68 postes d'éducatrices non comblés dans le CSSDM, à l'école tous les postes d'éducatrices sont comblés. Budget pour faire du tutorat : M. Dugas n'a pas trouvé de personnel pour faire le tutorat. Mme Moha propose d'afficher cette offre d'intérêt dans les universités. M. Dugas accepte et propose aussi de le mettre dans un communiqué aux parents.

Il y a une autre mesure 'A l'école, on bouge' où il y a un budget de 6,216\$ mais il y a aucun volontaire chez les professeurs. Les fonds pour la mesure Culture à l'école ne sont pas utilisés à cause des moyens de pression. S'il n'y a pas d'activité culturelle cette année, l'école devra rembourser les parents à la fin de l'année.

6.4. Sorties scolaires et activités éducatives

Aucune sortie prévue à cause des moyens de pression.

6.5. Retour sur les admissions & procédure d'inscription 2025-2026

Retour fait par M. Dugas :

M. Dugas nous présente le bilan du processus de sélection. 91 tests en maternelle, 44 réussites, 44 refus, 8 fratries. Répartition de 17 garçons et 19 filles et 8 en attente.

22 tests en 1^{re} année : 9 réussites, 13 refus, 4 fratries.

Peu d'absence lors des tests de sélection.

M. Dugas nous partage ses réflexions pour récupérer le pavillon Julie Payette. Il dit que nous n'aurions pas assez d'élèves pour combler le bâtiment Julie Payette vu les récents chiffres d'acceptation aux tests de sélection. La seule façon d'augmenter le nombre d'acceptation est d'augmenter significativement le nombre d'inscriptions, pour ce faire, il faudrait payer pour de la publicité car le CSSM ne veut pas que M. Dugas fasse la promotion de l'école sur leur site internet. M. Dugas indique que parfois les parents réalisent le trajet qu'ils vont devoir faire tous les jours pour venir porter leurs enfants. Mme Robinson propose de le mettre comme point à un prochain CÉ.

Question de Mme Mereb:

Par rapport à la procédure d'inscription, j'aimerais questionner la nécessité qu'une copie papier de recommandation soit envoyée à l'école par l'éducateur/enseignant de l'enfant. Peu de temps est donné aux parents et éducateur/enseignant pour remplir le document. Les enseignants sont déjà occupés puisqu'ils doivent faire en même temps les 1^{er} communication aux élèves et en plus c'est une longue fin de semaine pour tous. Pourrait-on ajouter au formulaire que la recommandation doit être envoyée au plus tard la dernière journée. Pour le moment ce n'est pas clair si elle doit être reçue à cette

date. Il me semblerait sinon plus facile que celui-ci puisse être envoyée par courriel comme les dernières années.

M. Dugas indique que le document doit être remis avec les autres documents au même moment et que la recommandation peut être remise en main propre ou envoyée par courriel à l'école. Mme Mereb indique seulement qu'il manque l'adresse courriel de l'école sur le formulaire de recommandation. M. Dugas va vérifier.

6.6. Service de garde – procédure

Il a été soulevé que les règlements intérieurs n'ont pas été signés par les parents cette année. Avec l'acquisition de HopHop+ pour l'institution, cela pose un problème.

Après vérification, cette année, il y a eu un changement de procédure. Les règlements du service de garde n'ont plus à être signés par les parents. Cependant, ils doivent être envoyés lors de l'inscription qui a lieu en avril. Ceci a été fait, mais nous avons adopté les règlements modifiés en juin. Les règlements auraient dû être renvoyés à ce moment, ce qui n'a pas été fait et n'a pas été fait à la rentrée non plus. Pour rectifier la situation, Nancy a envoyé aux parents une copie des nouveaux règlements du SDG la semaine dernière.

Le centre de service a confirmé que le SDG a l'obligation d'envoyer le guide lors de la réinscription en avril et/ou suite à des changements au guide. Par la suite, les parents ont la responsabilité de visiter le site internet. Les règlements sont bien disponibles sur le site web de l'école depuis le début de l'année. De plus, il est à noter que sur chaque facture se trouve un maximum d'information, dont celle de HopHop.

Il serait intéressant que le CÉ communique avec HopHop directement pour obtenir plus de renseignements sur leur gestion des données. Il y aurait peut-être possibilité de masquer nos données davantage que ce qui est fait actuellement (par exemple, en attribuant un numéro à chaque enfant, plutôt que son nom). Mme Bernier a mentionné que par le passé, HopHop a modifié des noms d'élèves qui devaient être gardés confidentiels dans le cadre de leur sécurité.

Il a été soulevé par le SDG que si l'empreinte numérique est une préoccupation du CÉ, il faudrait aussi se pencher sur les autres fournisseurs de services : traiteur, photo scolaire, GPI, Avant-Garde, etc.

6.7. Critères de sélection de la direction d'établissement

Ce document doit être rempli à titre de consultation par le CSSDM lors de l'embauche d'une nouvelle direction. Il ne constitue pas des critères de sélections obligatoires, mais plutôt suggérés aux administrateurs du centre de service. Le format du document à soumettre sera différent cette année pour assurer un meilleur suivi auprès du centre de service, mais le contenu sera le même. Le CÉ remplit le formulaire Forms ensemble.

Mme Moha propose de suivre davantage le temps alloué à chaque item dans l'ordre du jour lors des prochains CÉ car nous dépassons régulièrement l'heure prévue de fin de la rencontre.

6.8. Utilisation du téléphone à l'école

À la suite de l'interdiction de l'utilisation des cellulaires en classe du ministre Drainville, l'équipe-école souhaite ajouter le règlement suivant à son code de vie et doit obtenir l'approbation du CÉ :

« L'élève doit, lorsqu'il est présent sur le terrain de l'école, entre 7 h et 18 h, conserver tout appareil mobile personnel, tel que cellulaire, écouteurs, tablette,

montre intelligente, à l'intérieur du sac d'école, dans son casier. L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables. »

Le CÉ approuve la résolution de l'utilisation du téléphone.

2023-11-14

6.9. Projet éducatif

Il a été suggéré de mettre un point statutaire sur le Projet éducatif à l'ordre du jour de toutes les séances du CÉ afin de tenir les membres informés quant à l'évolution de celui-ci. Comme notre Projet éducatif a été révisé l'an dernier, M. Dugas fait une mise au point des moyens pour l'atteindre.

7. Informations de diverses instances

7.1. Présidence du conseil d'établissement

Rien.

7.2. Direction d'école

M. Dugas parle de la fête de l'Halloween qui s'est bien déroulée, les professeurs ont aimé. Les ateliers de 8 minutes étaient bien animés.

L'atelier Edupop : 15 parents se sont connectés. Ce serait à renouveler avec un autre sujet. Mme Moha dit qu'elle a assisté et demande si nous avons déjà fait affaire avec cet organisme. Mme Moha a trouvé ça moyen et qu'elle n'a pas appris tant de choses.

La cour d'école sécuritaire : M. Dugas a pris des mesures pour sécuriser la cour car il y avait plusieurs accidents. M. Dugas a éliminé le terrain de soccer et a fait des terrains de ballon chasseur. Il a fait un passage piétonnier et refait des lignages. Il a expliqué à tous les élèves la raison de ces changements et leur a laissé deux semaines pour en reparler et transmettre leurs questions ou commentaires à leur titulaire.

7.3. Comité de parents des écoles de Montréal (CP-CSSdM)

Mme Mereb nous parle des principaux sujets discutés à la dernière rencontre : si quelqu'un veut faire une plainte, on communique avec M. Dugas et on peut se rendre sur le site internet de l'école, il y a un onglet qui a été ajouté pour transmettre une plainte au CSSM. M. Dugas a reçu des affiches aujourd'hui qu'il mettra dans l'école.

7.4. Service de garde et Comité des parents usagers du service de garde (CPSdG)

Rien.

7.5. Organisme de participation des parents (OPP)

Les membres de l'OPP sont bien contents de la réception favorable de leur animation de l'activité d'Halloween. Merci à tou(te)s les enseignant(e)s pour leur collaboration. Surtout, merci de leur flexibilité face à l'horaire très précis que nous avons soumis.

À ce sujet, nous sommes conscients qu'il y avait peu de temps alloué à chaque activité. Nous tenterons lors de prochaines activités de laisser davantage de temps aux élèves.

Côté projets à venir, une édition de la Chèvre et le chou devrait paraître avant le temps des Fêtes. De plus, nous nous pencherons sur la suggestion des enseignant(e)s d'animer une activité juste avant le temps des Fêtes.

Finalement, à cause de l'incertitude liée à la grève dans le milieu de l'enseignement, la soirée cinéma, habituellement tenue durant le mois de novembre, sera reportée en janvier.

7.6. Fondation de l'école Fernand-Seguin de Montréal

Nous remercions les parents d'encourager la Fondation. Il est encore temps de commander un sapin!
Nous vous tiendrons au courant des prochaines campagnes.

8. Bons coups, coups de cœur et boîte à idées

9. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h56.